Requérants d'asile et réfugiés dans le canton de Neuchâtel

Qui fait quoi – comment s'engager ou offrir son soutien?

Quelques éléments de procédure en préambule

De nombreuses personnes à travers le monde se voient contraintes de quitter leur pays et de déposer une demande d'asile ailleurs. Beaucoup d'entre elles sont poursuivies en raison de leurs opinions politiques ou de leur croyance, d'autres subissent les conséquences d'une guerre civile ou en ont simplement assez des conditions économiques catastrophiques régnant dans leur pays. La Suisse est une destination parmi d'autres.

La procédure d'asile est une *procédure fédérale* (le canton ne détient aucune compétence dans ce domaine). Concrètement, ce sont les services du Secrétariat d'Etat aux migrations (SEM) qui sont chargés d'examiner chaque demande d'asile et de vérifier si les motifs invoqués sont crédibles et – le cas échéant – si le requérant a la qualité de réfugié selon la loi sur l'asile. Tant que dure la procédure, les personnes ayant déposé une demande d'asile ont un *statut de requérant d'asile (permis N)*. Lorsqu'à l'issue de la procédure le SEM rend une décision d'octroi d'asile, le requérant obtient le *statut de réfugié (permis B)*. Le SEM peut également rejeter une demande d'asile tout en décidant de permettre à la personne concernée de rester provisoirement en Suisse parce que des motifs s'opposent à son renvoi. Dans ce cas le requérant obtient le *statut de personne admise à titre provisoire (permis F)*.

Lorsque le SEM rejette une demande d'asile, le requérant d'asile débouté doit en principe quitter la Suisse. Il peut cependant recourir contre la décision négative du SEM auprès du Tribunal administratif fédéral (TAF).

Pour de plus amples informations sur la procédure d'asile, on consultera le site internet du SEM.

Que se passe-t-il au moment de l'arrivée en Suisse

Les personnes qui souhaitent demander l'asile en Suisse sont dirigées à leur arrivée dans notre pays vers l'un des cinq centres fédéraux d'enregistrement et de procédure – CEP (Altstätten, Kreuzlingen, Bâle, Vallorbe, Chiasso), ou vers un site fédéral délocalisé (Perreux par exemple), où ils sont pris en charge par le SEM qui procède à leur audition et aux premiers actes d'instruction de leur demande d'asile.

Après un séjour d'une durée maximale de 90 jours dans un CEP, les requérants d'asile sont attribués à un canton, selon une clé de répartition définie et tenant compte du nombre d'habitants. Pour le canton de Neuchâtel, cette clé de répartition s'élève à 2,4% des demandes d'asile déposées en Suisse.

Le premier accueil dans le canton de Neuchâtel

Le service des migrations (SMIG) a pour tâche d'héberger, d'assister et d'encadrer les requérants d'asile que lui attribue la Confédération. A leur arrivée dans le canton de Neuchâtel, les requérants d'asile sont tout d'abord pris en charge dans les structures d'hébergement collectif de premier accueil (les centres de Couvet et Fontainemelon, ainsi que les abris de protection civile à La Tène, Les Hauts-Geneveys et La Chaux-de-Fonds). Durant leur séjour en premier accueil, les

CH-2003 NEUCHÂTEL RUE DE TIVOLI 28 CP 124
TÉL. 032 889 44 63 FAX 032 889 98 23 SMIG@NE.CH WWW.NE.CH/SERVICEMIGRATIONS

requérants d'asile sont encadrés par des collaborateurs sociaux qui les assistent et les aident dans leurs démarches administratives notamment. Des cours de français leurs sont dispensés, ainsi que des informations sur les us et coutumes suisses. Des programmes d'occupation sont organisés et les requérants d'asile peuvent également participer à des travaux d'utilité publique.

Le deuxième accueil dans le canton de Neuchâtel

Après quelques mois, voire quelques semaines de séjour dans une structure de premier accueil en hébergement collectif, les requérants d'asile et les personnes mises au bénéfice d'une admission provisoire ont gagné en autonomie et sont transférés vers le second accueil et hébergés dans des appartements gérés par l'Office social de l'asile en second accueil (OSAS), dont les bureaux sont situés à La Chaux-de-Fonds et à Neuchâtel. Les assistants sociaux de l'OSAS accompagnent les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire dans les actes de la vie quotidienne avec l'objectif de favoriser leur intégration sociale et professionnelle. Des programmes d'occupation, des travaux d'utilité publique, des formations, des mesures en vue d'une réinsertion professionnelle et des cours de langues sont proposés, en collaboration notamment avec le Service de la cohésion multiculturelle (COSM). On notera aussi qu'après trois mois de séjour en Suisse, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire peuvent être autorisés à exercer une activité lucrative. Pour ce faire, l'employeur devra déposer une demande de main-d'œuvre étrangère auprès de l'Office de la main-d'œuvre du Service des migrations (OMOE) qui vérifiera les conditions de salaire et d'engagement.

Les réfugiés statutaires domiciliés dans le canton

L'accompagnement et l'assistance des personnes ayant obtenu le statut de réfugié et qui ont été attribuées au canton de Neuchâtel sont assurés par les œuvres d'entraide CSP et Caritas Neuchâtel, sur la base d'un contrat de prestations que le canton a conclu avec ces deux institutions et qui porte notamment sur les prestations d'aide matérielle, d'hébergement, de prise en charge médicale, de formation et d'intégration professionnelle, sociale et culturelle.

Logement et hébergement

L'OSAS gère aujourd'hui environ 400 appartements pour y loger en second accueil les requérants d'asile et personnes admises à titre provisoire. Il cherche régulièrement à conclure de nouveaux baux pour des appartements (studios, 2 ou 3 pièces, voire plus) fonctionnels, indépendants, proches des transports publics et à des loyers modérés. Les réfugiés statutaires suivis par CSP et Caritas Neuchâtel recherchent également des appartements répondant à ces critères à la différence que les baux sont signés par les réfugiés et que les œuvres d'entraide garantissent le paiement du loyer à titre d'autorité d'aide sociale.

La colocation ou l'hébergement auprès de familles d'accueil sont des options faisant l'objet d'un projet pilote mené par l'Organisation suisse d'aide aux réfugiés (OSAR). *Pour l'heure, le canton de Neuchâtel ne participe pas à ce projet pilote.*

CH-2003 NEUCHÂTEL RUE DE TIVOLI 28 CP 124
TÉL. 032 889 44 63 FAX 032 889 98 23 SMIG@NE.CH WWW.NE.CH/SERVICEMIGRATIONS

Vous souhaitez:

- Proposer un appartement ou un lieu d'hébergement à louer:

Office social de l'asile en second accueil-OSAS Rue des Charmettes 10c 2006 Neuchâtel OSAS.Logement@ne.ch 032 889 81 30	CSP Neuchâtel Rue des Parcs 11 2000 Neuchâtel Csp.neuchatel@ne.ch 032 722 19 60	Caritas Neuchâtel Rue du Vieux-Châtel 4 2000 Neuchâtel Caritas.neuchatel@ne.ch 032 886 80 70

- Faire du bénévolat ou participer à des projets déjà en place:

Il existe de nombreuses possibilités de s'engager à titre bénévole ou de participer à des projets visant à améliorer le quotidien des requérants d'asile et des réfugiés et à soutenir leur intégration sociale et professionnelle.

Voici quelques adresses:

Enseignement du français		
Français pour tous Mme Marie-Lou Schnider mlschnider@bluewin.ch	HEP-BEJUNE Mme Patricia Groothuis Rue du 1er-Août 33 2300 La Chaux-de-Fonds 032 886 97 59 079 693 63 34 http://www.hep-bejune.ch/	Caritas Neuchâtel http://www.caritas-neuchatel.ch/p120001698.html Atelier de français Vieux-Châtel 4 2002 Neuchâtel Tél. 032 886 80 70 caritas.neuchatel@ne.ch http://www.caritas-neuchatel.ch
Association RECIF Rue de la Cassarde 22 2000 Neuchâtel 032 730 33 50 2000@recifNE.ch http://recifne.ch/	Association RECIF Rue du Doubs 32 2300 La Chaux-de-Fonds 032 968 62 42 2300@recifNE.ch http://recifne.ch/	Association Lire et Ecrire Section Neuchâtel Rue Louis Favre 1 2000 Neuchâtel 032 914 10 81 http://www.lire-et-ecrire.ch/section/section-neuchateloise-de-lire-et-ecrire/les-cours
Accompagnement et intégration sociale		
EREN Req'EREN et RequérENSEMBLE Mme Jacqueline Lavoyer-Bünzli 079 704 74 45 Jacqueline.lavoyer@eren.ch	Caritas Neuchâtel LINK – intégration sociale entre bénévoles et réfugiés Vieux-Châtel 4 2002 Neuchâtel Tél. 032 886 80 70 caritas.neuchatel@ne.ch http://www.caritas-neuchatel.ch	Table Suisse région Neuchâtel Rue du Centre 136 1025 St-Sulpice 021 691 51 72 Baptiste.marmier@tablesuisse.ch

CH-2003 NEUCHÂTEL RUE DE TIVOLI 28 CP 124
TÉL. 032 889 44 63 FAX 032 889 98 23 SMIG@NE.CH WWW.NE.CH/SERVICEMIGRATIONS

Bel Horizon Rue de la Ronde 11 2300 La Chaux-de-Fonds 032 968 88 85 belhorizon@bluewin.ch http://www.belhorizon.ch/	Vivre Ensemble Service d'information et documentation sur le droit d'asile http://www.asile.ch/vivre-ensemble/ case postale 171 1211 Genève 8 022 320 60 94 Contact Neuchâtel : Mme Danielle Othenin-Girard dogirard@gmail.com	Association RECIF Activités d'intégration pour mères et enfants à Neuchâtel et La Chaux-de-Fonds Rue du Doubs 32 2300 La Chaux-de-Fonds 032 968 62 42 2300@recifNE.ch http://recifne.ch/
Intégration professionnelle		
Centre social protestant Programme ECHELLE Rue des Parcs 11 2000 Neuchâtel 032/722 19 60 Csp.neuchatel@ne.ch	Caritas Neuchâtel LINK – intégration sociale entre bénévoles et réfugiés Vieux-Châtel 4 2002 Neuchâtel Tél. 032 886 80 70 caritas.neuchatel@ne.ch http://www.caritas-neuchatel.ch	

Orientation vers d'autres projets et activités bénévoles		
Association Neuchâteloise de Services Bénévoles (ANSB) Les Rochettes - Hôtel des Associations - rue Louis-Favre 1 2000 Neuchâtel 032 886 89 00	Service de la cohésion multiculturelle -COSM Avenue Léopold-Robert 30 2300 La Chaux-de-Fonds 032 889 74 42 Cosm.cf@ne.ch	

- Offrir des vêtements et des chaussures de seconde-main, des jeux, des livres, des jouets:

A la veille de l'hiver, des besoins s'expriment souvent pour des vêtements et des chaussures de seconde-main propres et en bon état, pour hommes, femmes et enfants de tous âges. Des livres en langue anglaise, de même que des jeux complets ou encore des jouets en bon état sont également appréciés. Pour en faire don, il est possible de contacter les adresses suivantes notamment:

Centre d'accueil de Fontainemelon Avenue Robert 51 2052 Fontainemelon 032 889 82 50 Smig.fontainemelon@ne.ch	Centre d'accueil de Couvet Chemin des Prises 8 2108 Couvet 032 889 90 01 Smig.couvet@ne.ch
CSP - Service de ramassage à domicile Bas du canton: 032 722 19 60 Haut du canton: 032 967 99 70 Boutiques du CSP Neuchâtel: rue des Sablons 48 032 724 76 84 La Chaux-de-Fonds: rue du Puits 1 032 968 18 19	Vet'shop de la Croix-Rouge 032 886 88 60 Rue de la Paix 73 2300 La Chaux-de-Fonds Avenue du Premier-Mars 2a 2000 Neuchâtel

CH-2003 NEUCHÂTEL RUE DE TIVOLI 28 CP 124
TÉL. 032 889 44 63 FAX 032 889 98 23 SMIG@NE.CH WWW.NE.CH/SERVICEMIGRATIONS

Atelier 93 Rue des Courtils 1 2035 Corcelles 032 730 31 60 atelier93	Ateliers Phénix Rue de Monruz 36 2000 Neuchâtel 032 717 78 90 Ateliers.Phenix@ne.ch
Emmaüs La Joux-Perret 8 2300 La Chaux-de-Fonds 032 968 42 02 Emmaus.cdf@gmail.com	Au Petit Bonheur (service de ramassage) http://www.caritas-neuchatel.ch/p120001652.html Passage de Marval 1 2000 Neuchâtel 032 725 54 00

Document établi par le Service des migrations (SMIG) en collaboration le Service de la cohésion multiculturelle (COSM), Caritas Neuchâtel, le Centre social protestant (CSP) et une représentante des groupes d'aide aux réfugiés.

Neuchâtel, le 29 octobre 2015

CH-2003 NEUCHÂTEL RUE DE TIVOLI 28 CP 124
TÉL. 032 889 44 63 FAX 032 889 98 23 SMIG@NE.CH WWW.NE.CH/SERVICEMIGRATIONS